

DELIBERATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

Secrétaire de séance :

Benjamin VIGET est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°2 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : M. Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoît CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

La présente délibération annule et remplace la délibération 3 du 11 avril 2024.

Subventions de fonctionnement aux associations 2024 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour la répartition des crédits de fonctionnement 2024 aux associations suivantes, sous réserve du budget primitif 2024 :

SUBVENTIONS	
Association	Subvention 2024
GRAC	4 850,00 €
CSNA	3 400,00 €
EFFORT	21 000,00 €
Judo	1 900,00 €
Karaté	1 100,00 €

RCN	3 300,00 €
Tennis club	3 500,00 €
Tennis de table	900,00 €
Aïkido	300,00 €
Ass sportive du Collège	500,00 €
La Goutelle	200,00 €
Boule Nouzonnaise	400,00 €
Société avicole	300,00 €
Moto club	200,00 €
Cyclos Nouzonville Ardenne	300,00 €
Billard	400,00 €
Réveille matin	300,00 €
La volante	300,00 €
Amicale Laïque	3 000,00 €
Club de l'amitié	500,00 €
Groupe des peintres	400,00 €
UMN	5 000,00 €
PSC	1 800,00 €
Donneurs de sang	350,00 €
COS	1 000,00 €
Anciens SP	5 045,12 €
Amicale des SP	1 000,00 €
Nouzon l'âge	1 600,00 €
UPAF	700,00 €
Jeunes SP	1 000,00 €

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 29/04/2024 à 15h00

Référence de l'AR : 008-210802955-20240424-d2du24avril24-DE

AODSP	600,00 €
Le souvenir Français	150,00 €
Chorale chœur de pierre	100,00 €
Rando Sports Loisirs	250,00 €
UNC	500,00 €
Société de chasse	200,00 €
Restos du cœur	1 000,00 €
Foyer Socio Educatif Collège	700,00 €
Secours populaire	1 000,00 €

AFSEP	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
APF	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €

TOTAL GENERAL	69 445,12 €
----------------------	--------------------

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

DELIBERATION N°3 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : M. Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

Compte de gestion 2023

Le conseil municipal par **22 voix pour et 1 voix contre** (Carole ALEXANDRE) **approuve** le compte de gestion.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°4 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

Election d'un président pour le vote du compte administratif 2023

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est **débatu**.

A l'unanimité Mme Amandine CHAMPENOIS est élue présidente.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°5 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

Compte administratif 2023

Le conseil municipal par **20 voix pour et 1 voix contre** (Carole ALEXANDRE) approuve le compte administratif 2023.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°6 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024
Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville
Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire
Date de la convocation : 17 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

La présente délibération annule et remplace la délibération 4 du 11 avril 2024.

Affectation du résultat

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 895 779,63 €
- Un déficit d'investissement de 618 110,33 €
- Un montant des restes à réaliser en dépenses de 274 534,48 €
- Un montant des restes à réaliser en recettes de 296 713,09 €

Un besoin de financement de 595 931,72 € est nécessaire.

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 595 931,72 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 299 847,91 €

L'affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

La présente délibération annule et remplace la délibération 5 du 11 avril 2024.

Vote des taux d'impôts

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire qui est versée par l'Etat.

La loi de finances 2022 a acté la mise en place de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce qui se traduit par le vote de la taxe d'habitation (TH).

Les taux restent inchangés en 2024 :

Taxe Foncier Bâti : 46,08

Taxe Foncier Non Bâti : 45,51

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 13,14

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote de ces taux d'imposition.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°8 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNEILLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

La présente délibération annule et remplace la délibération 6 du 11 avril 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal approuve par 22 voix pour et 1 abstention (Carole ALEXANDRE) le Budget Primitif 2024

Fonctionnement :

Dépenses : 7 016 254€

Recettes : 7 016 254€

Investissement :

Dépenses : 3 710 064€

Recettes : 3 710 064 €

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N°9 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 24 avril 2024
Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville
Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire
Date de la convocation : 17 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Amélie LAMOUREUX, Arnaud GIBARU, Amandine CHAMPENOIS, Sylvie DURBECQ, Corinne CORNET, Yacine ELLAOUI, Myriam AUBART, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Denis DUBOIS, Sabrina BUFFET, Didier BERNAILLE, Elisabeth RIGAUX, Benjamin VIGET, Catherine GOUMAND, Carole ALEXANDRE, Sylvie ROGER, Luc PIERQUIN.

Etaient absents :

Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Denis MONTENON, qui a donné procuration à Amélie LAMOUREUX
Daniel GILLE, qui a donné procuration à Amandine CHAMPENOIS
Benoit CORNELLE, qui a donné procuration à Yacine ELLAOUI
Sonia TANTON, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET, Grégory CATEL.

La présente délibération annule et remplace la délibération 7 du 11 avril 2024.

Pour les besoins de financement du projet de réfection de la voirie rue Jean Moulin, il est opportun de recourir à un emprunt bancaire d'un montant de 1 500 000 euros.

Une consultation de plusieurs établissements bancaires a été lancée en mars 2024,

2 banques ont répondu à la consultation ; la Caisse d'Epargne et la Banque Postale. La proposition de la Caisse d'Epargne n'est pas recevable car elle porte sur un emprunt de 1 000 000 euros alors que la demande est de 1 500 000 euros.

L'offre de financement émise par la Banque Postale présente les caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : IA
Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2044

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 1 500 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/06/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Le conseil municipal approuve par **22 voix pour et 1 abstention** (Carole ALEXANDRE) la souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 500 000 euros et autorise M. Le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

